



FD 39 – 2018 10 16

Pollution de l'AIR, combien ça coûte

Des sommes folles, largement minorées

Extraction BDO

1) Commissariat Général au Développement Durable - avril 2015

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED122.pdf>

Publication de l'étude « Estimation des coûts pour le système de soins français de cinq maladies respiratoires et des hospitalisations attribuables à la pollution de l'air »

Page 3 : "Les coûts des principales pathologies respiratoires dues à la pollution de l'air pour le système de soins français s'élèvent entre **0,9 et 1,8 milliards d'euros par an**. L'asthme représente la part la plus importante de ce coût (entre 40 et 60 %)."

Conclusion des auteurs de l'étude :

Page 15 : « Cette « photographie » annuelle des coûts de ces pathologies sur une année pour le système de soins français est donc imparfaite et globalement très sous-estimée. »

2) Plan d'urgence pour la qualité de l'air Mercredi 6 février 2013

http://www.maire-info.com/UPLOAD/FICHIERS/DP_Pollution.pdf

DOSSIER DE PRESSE :

Page 15 : « Les seuls coûts sanitaires de la pollution de l'air extérieur en France (estimés à partir du nombre d'hospitalisations cardiaques, respiratoires et décès qui auraient pu être évités si les normes de la qualité de l'air avaient été respectées) ont été estimés dans une fourchette de **20 à 30 milliards d'euros par an** (sans prendre en compte les dommages à l'environnement)¹, ce qui représente environ 460 euros par habitant et par an. »

Soit pour Marseille (864 134 habitants en 2018) : 397 501 640 € par an...

3) Rapport du Sénat : Rapport n° 610 (2014-2015)

<http://www.senat.fr/rap/r14-610-1/r14-610-1.html>

Page 18 : « A l'issue de cette analyse la commission d'enquête formule les constats suivants : le coût annuel des dépenses liées à la pollution de l'air pour les régimes obligatoires de sécurité sociale s'élève à **plus de 3 milliards d'euros par an** et le coût total de la pollution de l'air extérieur incluant l'étude de l'impact du plus grand nombre de polluants est compris **entre 68 et 97 milliards d'euros par an**.

Le coût non sanitaire de la pollution de l'air est **a minima de 4,3 milliards d'euros**. Recoupant une partie de ce coût la pollution de l'air intérieur représente une **charge nette de 19 milliards d'euros**. Enfin, une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, **le bénéfice sanitaire net pour la France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an.** »

Page 48 : « ..., tous les résultats actuels ne donnent, selon toute vraisemblance, qu'une vision largement minorée de l'ampleur du phénomène. »